

2019/10/07

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 octobre 2019 - Délibération n° 2019/10/07

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE A « CHARGE(E) DE MISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL »

L'an deux mille dix-neuf, le 23 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 octobre 2019, rectifiée le 17 octobre 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. PACAUD - JUILLET - CHAUSSECOURTE - SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU - CHAPUT - LALANDE - GIRON - DESLOGES - DUGAY - CHAUSSADE - MEYER - TRUNDE - BUSSIERE - LUMY - ROYERE - LAINE - GRENOUILLET - LAGRANGE - DERIEUX - PAMIES - LEHERICY - PATEYRON - GAUDY - TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER - SUCHAUD - DESSEAUVE - MOREAU - A-POI - HYLAIRES - DUMEYNIE - BATTUT - DEFEMME et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JOUHAUD - RIGAUD - SZCEPANSKI - AUBERT - GAUCHI - PARAYRE - MARTINEZ - RABETEAU - PEROT - SCAFONE - CALOMINE et COUSSEIROUX ; Mmes JOUANNETAUD - CAPS - COLON et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE.
2. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. DUGAY.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
4. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à M. CHAPUT.
5. Mme CAPS donne pouvoir à Mme SPRINGER.
6. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
7. M. PEROT donne pouvoir à M. ROYERE.
8. M. COUSSEIROUX donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON - Mme MOREAU remplace M. GAUCHI - Mme A-POI remplace M. PARAYRE - M. MEYER remplace M. MARTINEZ et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	37	45			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
45	-				

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3-3-2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes adoptés le 26 septembre 2018,

Vu la délibération n°2019/03/03 du 21 mars 2019 adoptant le Projet de Territoire ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ET qu'il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les orientations stratégiques de la politique publique en faveur de la culture et de la vie associative et la Convention Territoriale Education Artistique et Culturelle entre la Communauté de Creuse Sud-Ouest et la DRAC Nouvelle Aquitaine pour une période de 3 ans à compter de janvier 2020 et la subvention dédiée au poste de chargé(e) de mission (coordination, élaboration, mise en œuvre et suivi),

Considérant en conséquence la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, le Président propose l'adoption du tableau suivant, arrêté à ce jour :

Considérant en conséquence la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, le Président propose l'adoption du tableau suivant, arrêté à ce jour :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations	Date de création de l'emploi
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux			
Adjoint administratif C1	1 poste à 35 h 00	Agent d'accueil – secrétariat général	25.08.2014
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent administratif	20.12.2017
Adjoint administratif C1	1 poste à 35 h 00	Assistant administratif – services bâti et technique	13.03.2013 A supprimer
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Assistant administratif – services bâti et technique	27.06.2019
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe C3	1 poste à 35 h 00	Comptable	01.09.2017
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Responsable du service administration générale - Assistant de direction et chargé de communication	06.12.2011
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe C3	1 poste à 35 h 00	Assistant Ressources Humaines	01.09.2017
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Chargée de mission « développement touristique » et coordonnateur enfance-jeunesse	25.08.2014
Rédacteur territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé d'accueil et d'administration – service culture et vie associative – (non titulaire – CDD)	08.09.2015
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h 00	Directeur Adjoint – Directeur des Ressources Humaines	20.09.2018
Cadre d'emplois des attachés territoriaux			
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur Général des Services	26.11.2002

Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur Général Adjoint Ressources Humaines	
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service tourisme (non titulaire –CDI).	11.03.2015
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service cadre de vie et urbanisme	05.11.2003
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission – Service « développement économique » et responsable du service « bâtiment et service technique » (non titulaire-CDI).	17.05.2004
Attaché territorial	1 poste à 32h00	Directrice Générale adjointe	24.01.2019 32H00
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Directeur financier	01.09.2016
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargé de mission « développement touristique » et responsable des services « enfance-jeunesse »	20.09.2018
Attaché territorial	1 poste à 35 h 00	Chargée de mission « développement culturel»	23.10.2019 A créer
Cadre d'emplois des ingénieurs			
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	Responsable du service environnement	04.02.2016
Ingénieur principal	1 poste à 35 h 00	poste vacant – détachement	01.12.2015
Ingénieur	1 poste à 35 h 00	Animateur forestier	01.07.2017
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h 00	Responsable du service des déchets ménagers et assimilés	25.08.2014
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h 00	Technicien de l'environnement	27.06.2019
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Régisseur des équipements culturels	01.01.2018
Technicien territorial	1 poste à 35 h 00	Technicien de l'environnement	17.06.2017 A supprimer
Cadre d'emplois des agents de maîtrise			
Agent de maîtrise	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers – suppléant au chef d'équipe du service déchets	01.10.2016
Agent de maîtrise	1 poste à 35h00	Agent technique et contrôleur de travaux- service bâti et service technique	01.07.2017
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux			
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent au service culture et vie associative	23.10.2019 A créer
Adjoint technique C1	1 poste à 35h 00	Agent au service bâti et service technique	18.11.2013
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	23.10.2019 A créer
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers- poste vacant	01.02.2007
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent des services déchets- assainissement non collectif	01.10.2017
Adjoint technique C1	1 poste à 35 h 00	Agent de ménage – Centre de loisirs	15.04.2018 A supprimer
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de ménage – Centre de loisirs	23.10.2019 A créer

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de service ANC	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.09.2017
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.08.2002
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.07.2004
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.01.1996
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Chef d'équipe du service de collecte des déchets ménagers	01.04.2003
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	06.05.2005
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Agent de collecte des déchets ménagers	01.03.2002
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Responsable du service ANC	01.04.2011
Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux			
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur RAM-Halte-garderie	03.10.2014
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	30.04.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	23.10.2019 A créer
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	23.10.2019 A créer
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	06.07.2015
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe C2	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	01.09.2017
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur centre de loisirs	01.06.2017
Adjoint d'animation C1	1 poste à 35 h 00	Animateur crèche	16.06.2017
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h 00	Responsable du centre de loisirs	01.07.2006
Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants – Filière sociale			
Educateur de Jeunes Enfants	1 poste à 35 h 00	Responsable du RAM et de la Halte-garderie et animateur	04.09.2012
Educateur de Jeunes Enfants	1 poste à 35 h 00	Responsable de la crèche et animateur	20.12.2017

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire **DECIDE** :

- **DE CREER** un emploi de chargé(e) de mission « développement culturel » dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet.

Sous l'autorité de la Directrice Générale Adjointe en charge des Politiques territoriales et de la Vie Locale, le Chargé de mission développement culturel, responsable du Service Culture et Vie Associative sera chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique culturelle communautaire conformément aux orientations stratégiques définies par les élus dans le projet de territoire. A ce titre, la personne recrutée exercera les missions ou fonctions suivantes :

- Définition et pilotage de la stratégie de développement culturel en lien avec les dynamiques locales
- Coordination, élaboration, mise en œuvre et suivi des actions de la Convention Territoriale Education Artistique et Culturelle entre la Communauté de Creuse Sud-Ouest et la DRAC Nouvelle Aquitaine

- Elaboration, mise en œuvre, suivi et animation des partenariats et des dispositifs de soutien aux associations du territoire
- Coordination, gestion financière et administrative du service Culture et Vie Associative

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent contractuel sera alors recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu de la spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise pour occuper ces fonctions.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier :

- d'une bonne connaissance de l'environnement territorial et de l'organisation d'une collectivité territoriale ;
- d'une expérience d'au moins trois ans dans le domaine culturel et de la coordination d'actions dans ce domaine ;
- de capacités d'animation culturelle, de montage de projets, de diagnostic et de synthèse ;
- de qualités relationnelles et managériales reconnues ;
- d'un diplôme du 1er cycle de l'enseignement supérieur (niveau bac + 3).

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, sur la base d'un emploi de catégorie A.

Le régime indemnitaire correspondra au régime indemnitaire versé au cadre d'emploi des attachés territoriaux

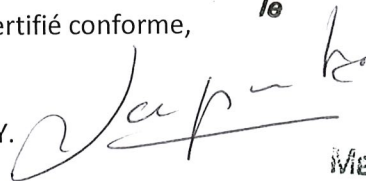
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer la déclaration de création d'emploi sur la bourse de l'emploi,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à pourvoir l'emploi par la voie statutaire ou, à défaut, à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- **DE VALIDER** le nouveau tableau des effectifs

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

Pour le Président empêché
le Vice Président


Martine LAPORTE